

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 61/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026

L’an deux mille vingt-six et le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI – M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20260605-612026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Publication : 09/06/2026

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFFALIE est représentée par M. FENOY

M. DOMERGUE est représenté par Mme AMSELEM

Mme FOREST est représentée par M. TINEL

M. GRANDGONNET est représenté par M. HUMBERT-LABEAUMAZ

Mme SALGUES est représentée par M. MARTIN

Mme ZARAGOZA est représentée par M. GOUASMI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX



OBJET : OBJET : CESSION A LA COMMUNE (A TITRE GRACIEUX) D’UN DETACHEMENT PARCELLAIRE DE 17M² - QUARTIER DE LUNE

Rapporteur : Marie PELLET-LAPORTE

1-CONTEXTE

Madame Marie PELLET-LAPORTE rappelle que lors de la création du Quartier de Lune en 2015, Mme TOURET a alors acquis la parcelle AI 358 d’une contenance de 173 m², située au 65 rue du Petit Murin. Un immeuble collectif, composé de deux appartements, conformément à l’autorisation d’urbanisme PC 034 146 16 M00065 délivrée le 16/01/2017, a été édifié. (Cf. annexe 1- plan de situation)

Le découpage parcellaire du lotissement ainsi que la vente de la parcelle ont été orchestrés par l’aménageur du Quartier de Lune, M. CLIMENT Pierre-Antoine, représentant de la société SARL QUARTIER DE LUNE.

Une erreur matérielle s’est produite. La parcelle achetée par Mme TOURET englobe à tort une partie du parking qui jouxte sa propriété (Cf. annexe 1 – plan de situation et annexe 2 - plan de division lot A et lot B) et qui a vocation à accueillir du stationnement public.

En effet le parking ainsi que la voirie du Quartier de Lune seront à terme rétrocédés à la commune.

À ce jour, Mme TOURET a déjà vendu un premier lot et la vente du second lot est en cours. Il devient nécessaire pour cette dernière de régulariser cette erreur matérielle afin qu’elle ne soit pas à la charge des futurs acquéreurs.

2- MODALITES DE CESSION DE LADITE PARCELLE

Suite à la sollicitation de Mme TOURET, la commune accepte la proposition en date du 11/02/2026, qui consiste en une cession à la commune, à titre gracieux, d’une portion de 17 m² issue de la parcelle mère AI 358 (Cf. annexe 2 - plan de division lot A et lot B) dont l’entièreté des frais y afférant sont à la charge de la demanderesse.

Mme TOURET a mandaté, à ses frais, le cabinet de M. ALONSO Xavier, géomètre expert afin que ce dernier procède aux formalités administratives nécessaire à la réalisation du projet de division et de cession.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de madame Pellet-Laporte, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- D'approuver l'acquisition à titre gracieux de la parcelle détachée, identifié « lot B » issue de la parcelle mère AI 358, identifié « lot A »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à cette acquisition à titre gracieux.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

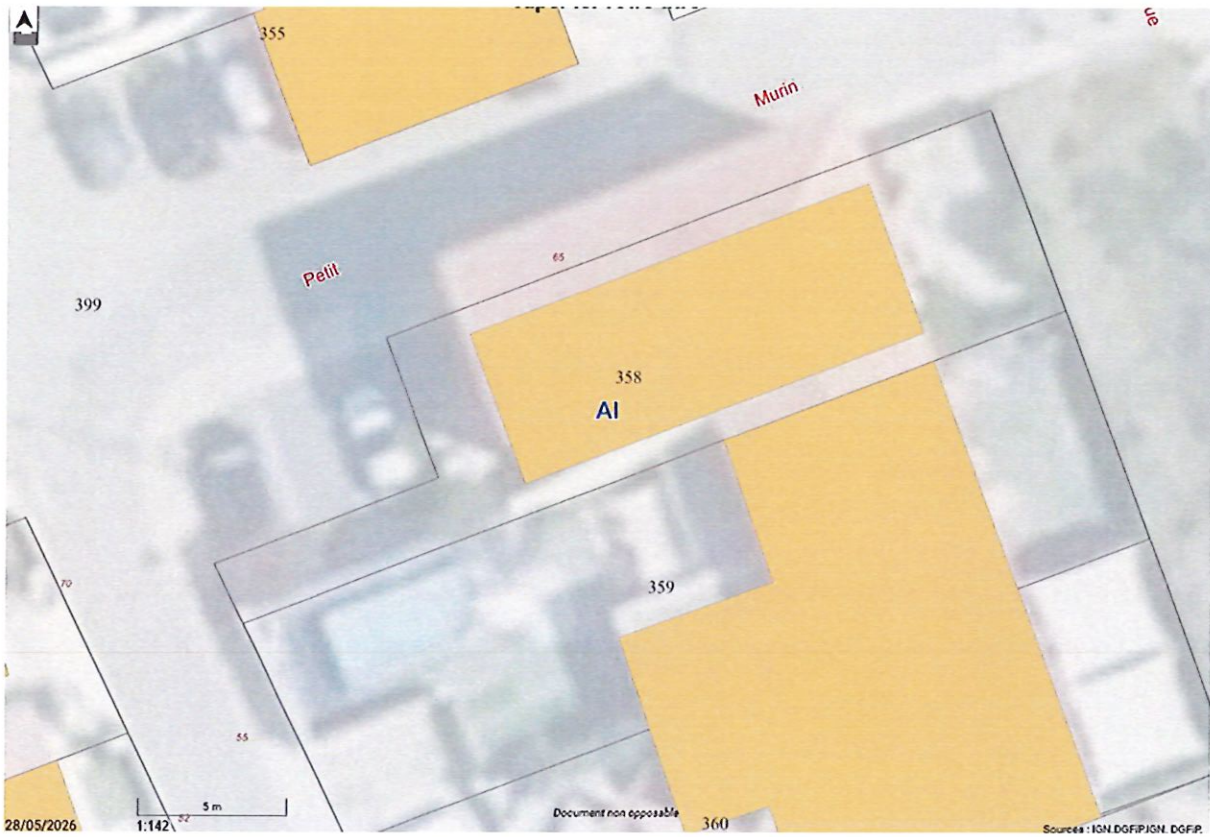
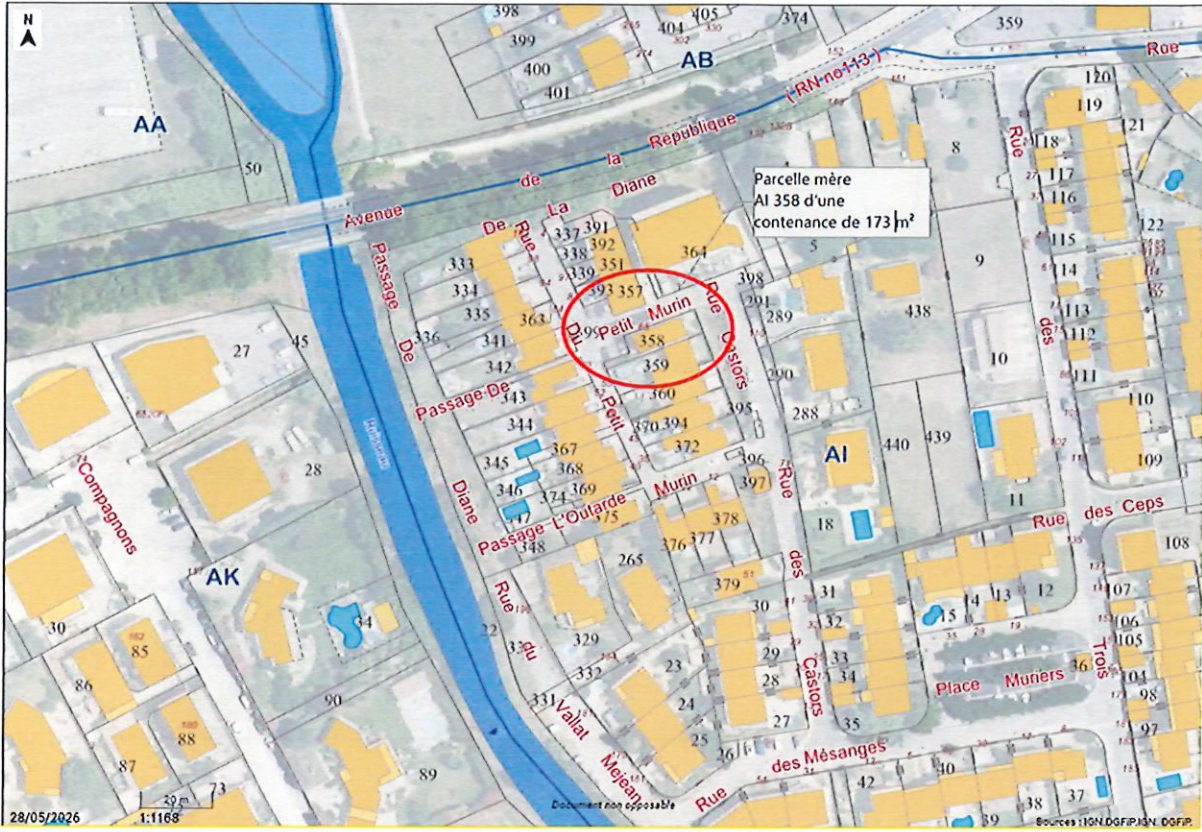
Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX



Annexe 1 - Plans de situation de la parcelle AI 358



Annexe 2 – PLAN DE DIVISION DE LA PARCELLE AI 358

LEGENDE:
 --- Aven à la commune
 --- Ligne des lots
 --- Duvon



LISTING DES LOTS ARPENTES

Tableau de division - Lot A						
LETTRÉ	X	Y	Légende	Contenance	Contenance	Angle
D6	4707048 810	2277048 810		16.804	14.075	100.0000
D6	4707048 810	2277048 810		16.804	14.075	100.0000
D7	4707048 810	2277048 810		177.500	1.708	100.0000
D8	4707048 810	2277048 810		270.800	27.870	100.0000
D1	4707048 200	2277048 200		376.700	2.100	100.0000
D4	4707048 200	2277048 200		376.700	2.100	100.0000
D3	4707048 810	2277048 810		168.000	1.000	100.0000

Partie conservée par la Copropriété

Tableau de division - Lot B						
LETTRÉ	X	Y	Légende	Contenance	Contenance	Angle
D1	4707048 200	2277048 200		270.800	7.420	100.0000
D2	4707048 810	2277048 810		371.300	2.200	100.0000
D3	4707048 810	2277048 810		16.804	1.000	100.0000
D4	4707048 200	2277048 200		170.800	2.100	100.0000
D1	4707048 200	2277048 200		168.000	1.000	100.0000

Partie cédée à la Commune

